tions et avec quels ménagements il doit s'exercer.

Quant à la création des syndicats laissez l'initiative aux intéressés, qui, mieux que nous, connaissent leurs besoins. Un empressement généreux mais imprudent ne manquerait pas d'exciter des méfiances. Abstenons-nous de toute démarche qui, mal interprétée, pourrait donner à croire que nous prenons parti pour les ouvriers contre les patrons, ou pour les patrons contre les ouvriers.

Il faut, et il suffit, que l'on sache que les syndicats professionnels ont toutes les sympathies de l'administration et que les fondateurs sont sûrs de trouver auprès de vous les renseignements qu'ils auraient à demander. Il sera bon qu'un de vos bureaux soit spécialement chargé de répondre à toutes les demandes d'éclaircissements qui vous seraient adressées.

Dans ses rapports avec les fondateurs, il s'inspirera de cette idée que son rôle est de faciliter ces utiles créations. En cette matière comme en Utopie, des rôdeurs ont pu prétendre que l'initiative consiste à aider, non à compliquer.

La loi a remis complètement aux travailleurs le soin de les mettre en pratique. Ne pouvoir à leur égard, le trouve aucune disposition de nature à justifier l'ingérence administrative dans leurs associations. Les formalités qu'elle exige sont très peu nombreuses et très faciles à remplir. Sur laconisme qui est tout à l'avantage de la liberté, pourra causer au début quelque hésitation et quelque incertitude. Il est difficile de prévoir à l'avance toutes les difficultés qui pourront surgir. Elles devront toujours être tranchées dans le sens le plus favorable au développement de la liberté.

Le ministre dans sa circulaire continue à commenter dans le même esprit républicain la loi du 21 mars.

C'était, on le voit, très joli. La loi est bienfaisante : c'est une loi de liberté.

Elle a rendu des services. Elle est à même d'en rendre encore, tant que ceux qui sont appelés à en jouir auront en user et l'appliquer dans son essence même : à la défense de leurs intérêts.

Nous n'avons cessé, quant à nous, depuis l'avènement de la loi, de conseiller aux ouvriers de se grouper, de créer de puissants syndicats, et cela dans le seul désir de voir les travailleurs à même de pouvoir défendre leurs intérêts communs.

Mais, pour en tirer profit, il est une condition *sine qua non* : c'est que les associations professionnelles restent des associations professionnelles.

Or, qu'avons-nous vu se produire chez nous, pour un certain nombre d'associations qui possédait déjà un encaisse sérieux : celui des tapisseurs ?

Nous avons vu ce syndicat miné à la base par quelques intrigants politiques, dont quelques uns étrangers au syndicat — mais s'y introduisant néanmois et y pérorant — nous avons vu ce syndicat sortir de sa limite de défense des intérêts professionnels de ses membres, violer ses propres statuts, en se laissant entraîner par des meneurs dans le domaine politique.

Qu'en est-il advenu ?

Ce syndicat, hier relativement puissant, se meurt.

Loin d'avoir concouru à la véritable défense de la corporation qu'il représente, il a, en écoutant bénévolement ceux qui l'ont engagé dans cette voie mauvaise, nuit à la collectivité de ses membres.

Aujourd'hui, les patrons font des ouvriers en tapis avec des ouvriers d'une autre branche d'industrie, ce dont on n'avait pas idée auparavant. Demandes de grèves plus ou moins justifiées « malentendus regrettables » comme l'a dit le sieur Somont, qui pour le malheur du syndicat en a été le président, ils se sont eux-mêmes syndiqués fortement.

Ce n'est pas tout ; la caisse qui renfermait plus de dix mille francs, a été mise à sec, sans préjudice des souffrances endurées par les ouvriers.

Tout cela serait-il arrivé si le syndicat avait fonctionné régulièrement ?

Eh bien, non ! et il serait encore puissant aujourd'hui.

Que cette catastrophe, que cette sorte de faillite, servent d'exemple aux ouvriers ; ceux-ci les mettent en garde contre des gens qui prochainement prétendront poursuivre un double but : économique et politique.

La politique pour les syndicats, l'intrusion de meneurs, c'est la ruine et la mort.

La démonstration en est aujourd'hui faite.

H. D.

Miséricorde !

On nous prie d'insérer l'article suivant :

Le calme sied à la force, la clémence au vainqueur.

Mais ceux qui se dédie à ce triomphateur de Cascade, qui se pousse du faux-col, sur son faux piédestal.

Quel foudre, dans le combat, que cet extrait de Belge, dégaine en inquisiteur farouche let socialo-comique !!

Cependant d'aucuns affirment qu'il préfère l'encrier trouble à la poudre et à la guerre. C'est affaire de tempérament, il est vrai; mais sa gloire est quelque peu ternie, de ce fait.

A Lui l'esprit, le talent, la courtoisie dans l'attaque sur le terrain de la polémique personnelle — à Lui, aussi, la grâce dans la riposte.

Voyez-le, à l'œuvre, pour bien juger.

Successivement il a immolé — par persuasion — avec le glaive collectiviste, et sur l'autel des sans-patrie, presque tous les conseillers « Emancipant », de la ville de Tourcoing qui lui a donné asile.

Toutefois, il y a eu des faiblesses, pour ne pas dire de la moiesse, dans certaines exécutions, car quelques uns — presque — échappé aux découpures de son sabre ébréché et rouillé.

Qu'est-ce à dire ? et pourquoi ? — Je l'ignore; mais le fait est notoire; on l'a remarqué.

Eh bien, avant qu'il ne tombe exaspéré dans son triomphe, je m'adresse à sa modestie bien connue pour lui exposer, humblement, que ma plume-conscience à devoir impulsante à retracer le cours de ses succès.

Je fais appel à sa magnanimité :

« Héros ! cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

..... jusqu'à la prochaine.

Jean KIRI.

Série d'accidents d'usine

M. Camille Holvoet, 24 ans, vettacheur chez MM. Mille frères et demeurant rue des Piats, a eu le pouce gauche écrasé en replaçant une courroie.

M. le docteur Desrumeaux a prodigué ses soins au blessé qui subira 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

Mlle Victorine Dansette, 18 ans, soigneuse chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, a eu la main gauche prise dans les buffles de son métier. Les doigts et la pomme de la main ont été partiellement écrasés et écorchés. La patriarcat est évaluée à une dizaine de jours d'après M. le docteur Bernard qui a soigné la jeune ouvrière.

— Dans le même établissement Madeleine Soulosse, 23 ans 12, boulevard de Beaumont-de-Roche, s'était, il y a quelques jours piqué à Yazani-bras droit avec la pointe d'un couteau dont elle se servait pour couper la ficelle d'un paquet.

La blessure était très légère et il paraissait, à première vue, qu'elle ne devait avoir aucune suite.

Cependant le membre s'enflamma.

M. le docteur Bernard, appelé, constata une tumeur anévrismale qui opéra.

L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

— M. Isidore Delannoy, 39 ans, rattacheur à la filature Dewavrin, marchait pieds nus dans l'atelier lorsqu'il heurta un rail et s'écrasa l'orteil gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Brunet.

La guérison demandera dix jours environ. L'ouvrier a été reconduit à son domicile, rue de Mulhouse.

—M. Rémy Vandepitte, 23 ans, tisserand, travaillant chez M. Tiberghien, rue de la Vigne, passait une balle à la navette lorsque une des attaches du plateau s'étant rompue, le plateau en se relevant atteignit l'ouvrier au visage et lui fit une déchirure à la narine droite. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vanneufville.

L'incapacité de travail est évaluée à 10 jours.

L'ouvrier habite Fives.

Croix. — *Avis.* — On vient de recevoir à la mairie une lettre de M. le Préfet du Nord, annonçant l'annulation du crédit de 50 fr. voté par le Conseil municipal en faveur des grévistes de la Grand'Combe.

Exploits de rôdeurs. — Plainte a été portée par la femme Vandenberghe, 31 ans, rue Mauberge. Cette femme avait loué un jardin boulevard de la Guapelle, des rôdeurs ont dépouillé 2 rangées d'oeillettes contenant environ 25 kil. à 0 fr. 30 c. mettant ainsi dans une grande détresse cette pauvre femme.

Une médaille d'honneur. — M. le Préfet du Nord a délégué M. Ségain, commissaire de police, pour remettre à M. Guibal Jacobs, une médaille d'honneur. Ce magistrat s'est rendu hier à midi à la fabrique Holden, pour accomplir cette mission. Une foule de plus, nous félicitons M. Guibal, de la distinction dont il vient d'être l'objet.

Croix. — *Les echos de la manifestation de dimanche.* — Le journal l'*Egalité*, dans son numéro portant la date du jeudi 1er juillet, publie un article dans lequel, après avoir fait l'éloge du maire Desbarbieux, il attaque grossièrement à M. Ségain, commissaire de police, dont il demande la révocation.

Depuis longtemps, nous savons que ce magistrat, foncièrement républicain, ne nage pas précisement dans les eaux du cléricalisme. Il y a des souvenirs qui s'effacent si difficilement !

M. Ségain, aussi éloigné du cléricalisme, que des doctrines chères à Jules Guesde, reste étranger aux luttes politiques, ne connaissant que le devoir à remplir.

On nous assure que M. Ségain aurait fait rigoureusement respecter l'arrêté absolument légal du maire, si ce dernier l'avait signé plus tôt.

Roncq. — *Agression nocturne.* — Le 21 courant, M. Vandevenne, François, âgé de 30 ans et 6 mois, demeurant chez son fils, cabaretier à Tourcoing, rue de la Croix-Rouge, 35, était venu à Roncq voir ses autres enfants ; le soir, ayant manqué le train de 9 h. 17 à la gare de Roncq, il rentrait de s'en aller à Tourcoing ; mais après s'avoir pris la peine débouchait-il du Sentier des Morts dans la rue des Chats-Hunants, qu'il fut assailli par deux jeunes vauriens qui lui sont inconnus : l'un d'eux, comme une brute inquilifiable, s'acharna principalement sur le pauvre vieillard en lui labourant littéralement le figure, continuant à le frapper quand il l'eut renversé à terre ; il alla même jusqu'à lui donner un coup de pied sur le côté gauche de la figure une fois tombé, et il le fit rouler dans un fossé profond d'un mètre, dont le fond est tout bourbeux, qui longe la route.

Il est étonnant que le pauvre homme ait pu se relever.

Ce ne fut qu'après une heure d'étourdissement et en se traînant jusqu'au milieu du pavé où il se trouvait encore à 2 heures 1/2 du matin ne pouvant plus marcher, tout le visage meurtri et ensanglanté et ses habits entièrement couverts de boue ; quand une personne qu'il n'a pas connue non plus, s'étant approchée de lui, voulut bien, sur sa demande, le conduire jusque à la porte de la demeure de sa fille, rue de Linselles, à Roncq.

Il est à remarquer que cette personne, qui avait aussi doute le chemin de Tourcoing, qui partit aussitôt qu'elle eut frappé à la porte de la fille du blessé.

Le lendemain, le blessé était accompagné à la gare de Roncq qu'il prit le train pour Tourcoing. Il dut s'aliter complètement pendant trois jours. Il n'avait pas cru devoir porter plainte sous le prétexte qu'il ne connaissait pas les agresseurs ; mais sa belle-fille, munie de certains renseignements, est venue hier à Roncq pour mettre au courant de cette affaire M. Pellissier, commissaire de police, lequel ouvrit aussitôt une enquête et fut assez heureux pour mettre la main sur le principal inculpé, Lannoo Arthur, âgé de 20 ans, ouvrier tisserand, demeurant avec ses parents qui tiennent estaminet rue de la Latte, 42, à Roncq.

Au cours de son interrogatoire, celui-ci a fini par faire des aveux, mais il a persisté à dire qu'il n'avait pas de complice.

Infraction à la police des chemins de fer. — M. le commissaire de police de Roncq, sur la réquisition de M. le chef de gare de cette localité, a dressé procès-verbal à la charge des nommés Deschryvère Jules-René, âgé de 25 ans et Gisquière Henri-Joseph, âgé de 21 ans, tous les deux ouvriers tisserands demeurant à Roncq, pour avoir, contrairement à l'ordonnance du 15 novembre 1846, voyagé en chemin de fer sans billet et pour avoir refusé de payer leurs places. Deschryvère et Jules Roné, qui est coutumier du fait, sont en outre inculpés d'insultes envers le conducteur du train.

Chat enragé. — Le 28 courant, Mlle Julie Maret, 18 ans, demeurant rue Bronkaert, 35, s'occupait de ses fleurs, vers midi, quand un chat la mordit tout à coup au pied droit ; elle chercha à s'en défaire, mais le félin restait suspendu à son pied, la mordant toujours.

Cependant on parvint à faire lâcher prise à l'animal qui fut abattu aussitôt et enterré dans le jardin.

Ce n'est que le lendemain soir 29 courant, que M. le docteur Bernard, qui fut informé par son service, il requit M. Mullet, médecin vétérinaire à Linselles qui fit l'autopsie du chat. Il résulte de son analyse et des renseignements pris du vivant de l'animal, que celui-ci était atteint de la rage.

En conséquence, M. le commissaire de police a pris immédiatement des mesures pour que la fille Maret fut soumise sans retard au traitement antirabique de l'Institut Pasteur, de Lille, et il a fait tuer, par mesure de prudence, tous les chats de la Maison Delbour, au nombre de 5 ; 2 chiens qui sont constamment tenus attachés à leur niche, sur la même Rangée, seront étroitement observés pendant six semaines, par mesure de précaution.

LILLE

Tentative de suicide

Hier, vers une heure de l'après-midi, M. Delbarre, Henri, 20 ans, demeurant rue Durnerin, 20, se trouvait chez son père, marchand de bois, avenue Butin, quand, prétextant l'oubli d'un objet de toilette, il monta dans une chambre. Bientôt deux détonations retentirent. C'était le malheureux jeune homme qui venait de se tirer deux coups de révolver dans la région du cœur.

Les docteurs Vienne et Legrand, appelés aussitôt, lui prodiguèrent les premiers soins mais ne purent extraire les balles logées entre le cœur et le poumon. L'état de M. Delbarre est très grave. On attribue cette tentative de suicide à un accès de fièvre chaude.

Accident

Hier, vers dix heures et demie du matin, M. Altenhoven Pierre, 36 ans, charretier chez M. Monnoyer, fabricant de briques à Hellemmes, conduisait un chariot lourdement chargé quand rue de Carvin, ayant tourné trop court, il fut prêt entre le mur d'une maison en construction et la voiture.

Le malheureux, qui a eu plusieurs côtes enfoncées, a été transporté à l'hôpital de la Charité après avoir reçu les premiers soins du docteur Bordy. Altenhoven demeure rue de l'Amiral-Courbet, 24, à Hellemmes.

Tombé dans les remparts

Des gamins jouaient hier soir vers neuf heures sur les remparts, entre les portes de Douai et de Valenciennes, lorsque l'un d'eux fit une glissade et dégringolant du talus sur le revêtement, alla s'affaler sur l'herbe du fossé.

On s'empressa de lui passer une corde et après bien des efforts infructueux un pompier parvint à le hisser.

M. le docteur Boutry visita l'enfant qui n'avait aucune fracture et ne se plaignait que de quelques contusions sans gravité.

Le jeune imprudent qui se nomme Isidore Decoul, 13 ans, a été reconduit à son domicile, rue des Noirs, à Fives.

Accident à la gare

Hier, vers six heures du matin, une locomotive qu'un train de marchandises se mettait en tête du tonnerre, quand par suite de la négligence d'un employé qui n'avait pas fait les signaux, elle alla butter contre un wagon de bois qui se trouvait à la même voie sur une plaque tournante.

Par suite de ce choc, un employé, M. Potelle, demeurant à Calais, qui se trouvait dans le wagon, a été blessé à la main.

LE NORD

Lommé. — A la suite des faits que nous avons raconté, une instruction est ouverte contre un Monsieur bien pensant de cette commune, qui serait détourné à son profit, des pavés appartenant à l'administration départementale et à un entrepreneur de pavages des environs. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Noyelles-les-Seclin. — Lundi dernier la Saint-Pierre, fête des coquelocs, rassemblait dans l'estaminet Testelin-Desbonnet, une cinquantaine de sociétaires. La plus franche gaîté et le plus cordial entrain n'ont cessé de régner parmi les convives. Un bal auquel assistait une nombreuse jeunesse a clôturé cette fête et s'est prolongé bien tard dans la nuit. Chacun a emporté le meilleur souvenir de cette excellente journée et en se séparant on s'est donné rendez vous à l'année prochaine.

ARMENTIERES

Verlinghem. — L'orchestre de Pérenchies, dirigé par le dévoué citoyen Louis Masse, avait organisé à Verlinghem pour dimanche dernier, une fête champêtre, suivie de bal, au profit des écoles libres pauvres. De nombreuses affiches annonçant cette fête, avaient été envoyées dans les communes environnantes, et les braves musiciens comptaient sur une fructueuse recette pour leurs pauvres. Ils avaient compté sans l'intransigeance habituelle des cléricaux de Verlinghem, pour qui le bal est une horreur. Au dernier moment, les organisateurs furent informés que le bal ne pourrait avoir lieu sans froisser les sentiments religieux de certains réactionnaires qui prennent le mot d'ordre au presbytère.

Un scandale à Comines

On ne parle actuellement dans cette commune que d'un attentat aux mœurs commis sur une jeune ouvrière rattachée de la filature d'Entreliènes, par un travailleur nommé Alfred D..., 30 ans. Le plupart des malheureuses travaillant sous les ordres de ce triste individu sont constamment en butte à ses paroles ordurières. Ajoutons que le beau parleur venait de subir une condamnation pour coups et blessures. M. le député Dupont a perdu là un de ses plus dévoués présidents de Comités.

— Les nouvelles élections pour M. Ardin, instituteur laïque, pour le certificat d'études, qui vient d'être admis.

Ce sont : Bianchi, Bliq, Boudry, Plamont, Planque, Ségard, Vandenbrouck, Verhaeghe, Verheyde. Trois d'entre eux ont concouru pour les prix qui ont été chacunent disputés cette année. Cinq ont obtenu la mention de classe.

De quoi se plaint donc le Masque de Fer de la *Croix* dans son dernier numéro ?

DOUAI

Vols. — Hier matin, à 7 heures 1/2, la dame Longlin, âgée de 39 ans, marchande de lait, à Roost Warendin, ayant abandonné sa voiture, rue Cavelier, pour aller servir plusieurs de ses clients rue Labisse. En revenant elle vit un individu monter dans la voiture et prendre un sac de 50 kilos, qu'il avait mis la poste de Paris en passant boulevard Delbecque ; elle courut après son attelage, mais ne put le rejoindre.

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'outils et de linge commis récemment au préjudice de plusieurs ouvriers terrassiers. Ces objets se trouvaient dans une baraque à la porte de Lille.

— Samedi dernier, la tombe qui recouvre sur le Christ du cimetière de Frais-Marais, les dégâts sont peu importants.

Rixe et ivresse. — Le police a dressé procès-verbal à la charge de plusieurs individus de la ville pour délits de pêche.

VALENCIENNES

Neuville-sur-Escaut. — *Mort d'insolation.* — Un ouvrier de la malterie Dreyfus, de Lourches, le nommé Provreur, vicinal, rentrait à son travail au moid dernier. Quelques heures plus tard il rentrait chez lui, se plaignant de douleurs dans la tête. A une heure de l'après-midi, il succombait.

La mort est due, d'après M. le docteur Copin, à une congestion cérébrale causée par la chaleur. Provreur laisse une veuve et 4 enfants dont-le plus jeune a 10 ans.

L'accident mortel de Lourches

La victime de l'accident qui s'est produit sur l'embranchement particulier des Forges de Denain et Anzin, est Fauville, âgé de 27 ans. Rôdelanger travaillait, paraît-il, dans les champs pour le compte de M. Fauville, agriculteur à Neuville-sur-Escaut. Au traversant la voie, à un endroit où cette fait un coude très prononcé, il fut tamponné et renversé par une locomotive, qui lui broya les jambes un peu au-dessous du genoux.

Transporté à l'infirmerie de l'usine, il expira en arrivant. Boulanger qui demeurait à Hordain, était marié et père de cinq enfants en bas-âge.

AVESNES

Fourmies. — Hier mercredi dans la matinée, la gendarmerie a arrêté le sieur Braconnier Auguste soldat au 1er de ligne à Cambrai, il avait quitté son régiment il y a trois jours sans permission.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

UN CRIME à Barlin

Dimanche matin, grand émoi dans les chantiers que possède à Barlin, M. H. Col-in, entrepreneur à Lille.

Dans un petit bâtiment en planches renfermant l'écurie d'un cheval et la chambre des conducteurs, le cadavre d'un ouvrier gît pendu mort près du cheval et portant à la nuque une blessure horrible.

C'était un ouvrier terrassier nommé Guillaume Peeleman, sujet belge, âgé de 40 ans, embauché depuis six semaines pour la construction d'un groupe de maisons à Barlin.

M. H. Col-in, arrivé vers midi dimanche matin, a examiner le cadavre, n'a pu déterminer à première vue si la blessure que l'on voyait à la tête avait provoqué la mort et si cette blessure provenait d'une ruade du cheval ou s'il y avait eu meurtre.

Lundi, vers cinq heures du soir, M. le docteur Bonnet, médecin de Barlin, accompagné de Bar lin et après avoir fait l'autopsie, constatait que Peeleman avait bien succombé à la blessure qu'il avait à la tête et qu'il s'agissait de meurtre.

Pendant ce temps, M. le brigadier de gendarmerie Marlot, aidé d'un gendarme de sa brigade, poursuivait son enquête avec beaucoup d'habileté et ne tardait pas à la mener à bonne fin.

Jules Carpriaux, qui habitait dans le petit bâtiment dont nous parlons plus haut prétendait qu'il était rentré à 8 h. du soir dans son logement et qu'il était couché et endormi depuis longtemps quand Peeleman était venu lui demander l'hospitalité disant que le chien ne le connaît qui il demeurait avait refusé de lui ouvrir la porte.

Peeleman était sorti dans l'écurie et s'était couché près du cheval, refusant de partager le lit de Carpriaux. Comme l'obscurité était profonde, il n'avait pu voir si Peeleman était blessé et ne s'était pas aperçu le matin en se levant qu'il avait trouvé son camarade mort.

Bientôt Carpriaux dut avouer qu'il n'était nullement rentré chez lui à 8 heures, mais qu'il avait passé toute la soirée de samedi à faire la noce dans divers cabarets de Barlin avec Peeleman et deux autres terrassiers, Jules Robette et ses et Lucien Verhée, 42 ans, c'était jour de paie.

En outre, on trouva caché dans le lit de Carpriaux le long pardessus que Peelleman avait porté pendant toute la soirée de samedi.

Les gendarmes ont arrêté Carpriaux sous inculpation de meurtre. Robette et Verhée ont été arrêtés pour outrages à la gendarmerie.

Carpriaux est âgé de 22 ans ; c'est un Belge : il est marié et père de trois enfants.

Noyelles-les-Vermelles. — Un ouvrier mineur, Paul Pan, 29 ans, demeurant à Noyelles-les-Vermelles, a été blessé grièvement aux reins en travaillant dans une taille de la fosse n° 3 des mines de Bethune. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Bethune.

CALAIS

Fusch-Fafin suspendu

Comme suite à l'enquête administrative ouverte, il y a six semaines, contre l'adjoint au maire Fusch-Fafin, M. le préfet vient, par arrêté, de suspendre de ses fonctions l'adjoint de M. Salembier.

L'arrêté préfectoral est muet sur la durée de la suspension mais l'on sait que d'après la loi municipale du 5 avril 1884, le préfet peut suspendre le maire et les adjoints d'une commune pour la durée d'un mois. Le ministre de l'intérieur peut porter à trois mois cette mesure administrative et le président de la République peut enfin prononcer la révocation.

Le *Progrès du Nord* a été le premier à annoncer en temps opportun, tant dans la presse régionale que locale, les faits reprochés à l'adjoint Fusch.

Nous avons attendu ensuite avec confiance la décision administrative qui devait être prise à son égard.

L'adjoint Fusch; au mépris de la loi, a siégé quand même en cette qualité dimanche dernier dans la séance du conseil municipal pour la désignation des électeurs sénatoriaux.

L'arrêté préfectoral lui avait cependant été notifié le veille.

Accident. — Hier, vers huit heures du matin, un ouvrier du port nommé Jonnes François, 42 ans, demeurant rue Duguay-Trouin, occupé au déchargement du vapeur grec « Marmaros », a été blessé à la jambe gauche par un bac remontant de la cale. Il a été reconduit en voiture de place à son domicile. Il y a assurance.

Eventails : Galeries Lilloises.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 juin 1897

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Houzeix**, substitut.

LILLE

Vol. — Trois jeunes gens étant venus offrir en vente une montre à M. Delhoute, horloger rue des Postes, celui-ci eut des soupçons sur sa provenance et prevint la police comme il l'avait déjà fait dans les mêmes circonstances il y a quelque temps.

Cette fois encore il avait eu bon flair.

La montre avait été volée à un nommé Leclercq pendant qu'il faisait la sieste sur le rempart.

Les auteurs de ce vol sont : Ch. Crombet, 16 ans ; Ch. Cousin, 17 ans, demeurant rue Gambetta, 15 ans. Ce dernier a été acquitté comme ayant agi sans discernement vu son âge. Crombet a récolté un mois de prison. Cousin, 3 mois. Tous deux ont bénéficié du sursis de la loi Bérenger.

ROUBAIX

Outrage public à la pudeur. — Sur la plainte d'une voisine, Desirée Cavelier, âgée de 50 ans, et qui n'avait jamais en encore maille à partir avec la justice, a été amenée à la police du parquet. Elle était dénoncée comme s'étant montrée dans une position des plus naturalistes, au moment où elle finissait d'accomplir dans la cour, derrière sa maison, et au dessus du ruisseau, un besoin des plus naturels.

L'affaire était venue comme flagrant délit à l'audience du lundi 28 juin.

Desirée Cavelier niait les faits délicieux se prétendant l'objet d'une cabale montée contre elle par des voisins.

Son défenseur, M. Cloty, avait fait remarquer entr'autres bizarreries qu'une petite fille de six ans, qui avait déposé des faits devant le commissaire, n'en avait pourtant pas été témoin. En effet, la directrice de l'école de la rue du Pile avait délivré un certificat constatant que cette enfant était à l'école à l'heure où se passait la scène, vers deux heures et demi, le vendredi 11 juin.

Le tribunal avait donc remis l'affaire pour entendre de nouveaux témoins, à la petite fille et à la directrice de l'école de la rue du Pile susmentionnée.

L'affaire revenait à l'audience du 30 juin.

Mais ses efforts ont été vains. Et Désirée Cavelier a été condamnée à un mois de prison.

Le tribunal a en outre déclaré que les dix-huit jours de peine préventive qu'elle a subie en attendant jugement dans le calcul de la peine. Désirée Cavelier fera donc 48 jours de prison pour avoir levé trop haut ses jupons.

Vol d'étoffes. — Vers sept heures du soir, le 24 juin, Victorine Pilasert, couturière, accompagnée de deux ouvrières, demeurant Place Gloriosa, 50 ans, et Marguerite Farvaque, 40 ans, entrait chez Mme Duquesnoy, marchande d'étoffes, rue des Longues-Haies, 280.

Victorine Pilasert demandait de l'étoffe pour faire une blouse. La marchande visitait ses rayons quand elle crut remarquer qu'une des autres femmes, Marguerite Farvaque, cachait devant elle des coupons. Elle ne s'était pas trompée : cette femme tenait dans les mains deux coupons de toile à matelas. Mme Duquesnoy le poussa à la porte en la traitant de voleuse.

Flore Glorieux sortait aussi quand la marchande s'aperçut qu'elle avait emporté deux coupons d'étoffe écossaise, l'autre de mérinos rouge. Elle porta plainte.

Flore Glorieux et Marguerite Farvaque furent conduites à la maison d'arrêt. Victorine Pilasert sur qui de bons renseignements étaient donnés, fut mise en liberté provisoire. Toutes trois comparaissaient et niaient le vol.

Pour vol, Flore Glorieux a été condamnée à 3 mois de prison. Marguerite Farvaque à 2 mois. Pour complicité, comme ayant facilité le vol, Victorine Pilasert a récolté un mois de prison.

FOURNES

Injures. — M. J. Gombert, prétendant avoir été grossièrement insulté le 7 juin, en passant en face d'un cabaret en présence duquel se tenait le docteur Wallaert et à deux reprises, à huit heures et neuf heures et demie du soir, a cité à comparaître ce dernier.

M. Wallaert de son côté avait cité à comparaître M. J. Gombert et le docteur Delassenille par qui il prétend avoir été injurié.

M. Bassyn était l'avocat de MM. Gombert et Delassenille. M. Gervais celui de M. Wallaert.

Le jugement a été remis à huitaine.

Tribunal Civil de Lille

Audience des ventes du 30 Juin 1897

Lille. — Rue du Faubourg-de-Béthune, une maison à usage d'estaminet, comme sous le n° 2 bis, avec long couloir conduisant à la cité Degrève.

Mise à prix : 1,000 fr. Adjugée 14,500 fr. à M. Godron.

— Même rue, cour des Jardins, n° 12 et 14, deux maisons, fond et terrain tenu en arrentement des ci-devant Lille jusqu'en 1925 au canon annuel de 12 hectolitres 25 litres.

Mise-à-prix 1000 francs. Adjugées 1125 francs à M. Godron.

Faubourg des Postes, rue Courbet, 15, une maison à usage d'habitation, sur terrain repris au cadastre rayé 68 mètres carrés.

Mise-à-prix, 100 francs. Adjugée 1700 francs à M. Godron.

Roubaix. — Rue de Rouen, 39, 34 et 36, trois maisons dont une à usage de cabaret, à l'enseigne du « Moulinet », et 265 mètres carrés environ de fond et terrain. Les deux maisons tenues sans bail au loyer mensuel de 25 francs. L'estaminet tenu au bail pour 9 ans au loyer d'environ 600 francs.

Mise-à-prix après surenchère, 12,895 fr. — Adjugé 12,900 fr. à Mr Desmazières.

Nouvelles à la Main

On parlait mariage.

— Moi, dit une jeune fille, je n'épouserai jamais qu'un médecin.

— Pourquoi donc cette préférence flatteuse pour la Faculté ?

— Il n'y a encore qu'eux pour me consoler dans les affections.

Le carrosse d'un évêque se trouva arrêté dans un chemin par le curé de la paroisse qui ne refusa de se ranger. Le prélat impatienté mit la tête à la portière et, voyant un gros garçon hardi et vigoureux, il dit : « Mon ami, vous m'avez l'air d'être mieux nourri qu'moi. »

— Pardien ! monseigneur, répartit le paysan, c'est nous qui nous nourrissons et c'est vous qui nous instruisez.

BRULE-MAISON.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Place de la Liberté — Jeudi 1er juillet, concert, par la Fanfare de Beaurepaire.

Première partie. — 1. Allegro militaire — 2. Marche-polka pour le Velche — 3. Caratine pour basse, d'Hymanus — 4. La Louvanesie, polka, de Dauhnerie.

Deuxième partie. — 1. Allegro militaire — 2. Vol d'Amour, ouverture de Labolo — 3. Fantaisie sur Lucie — 4. La voix des fleurs, valse.

PETITE CORRESPONDANCE

E. L. D., *Croix.* — Votre père peut faire un testament olographe, c'est-à-dire écrit et signé de sa main. Il n'est pas besoin qu'il soit signé par des témoins. N'oubliez pourtant pas que les enfants ne peuvent être déshérités. Ils auront toujours droit à une part de l'héritage paternel.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 30 juin

Naissances. — Gaston Lahousse, route de Leers — Angèle Degandt, rue de Condé, cour Degandt, 5 — Charles Mounier, rue Lacroix, 30 — Marguerite Verwaerde, rue Duflot, 17 — Valentine Dujardin, rue de Tourcoing, 38 — Albert Casterman, boulevard Montesquieu, 47 — Maria Dubos, rue de la Confession — Henri Guidez, quai de Roubaix, 18 — Adeline Gaudfroy, rue Bernard, 17 — Théophile Delsey, rue de Condé, cour Hospel, 13 — Achille Sonnet, rue Fourcroy, 14 — Albert Vandebenque, rue Newcomen, 39.

Décès. — Samson, présenté sans vie, rue et impasse de la Barde d'Or, 28 — Edouard Nuytten, 3 mois, rue des Ogiers, cour Dhallunin, 114 — Sidonie De Meyer, 23 ans, rue du Nouveau-Monde — Les fils et Leya, jumelles, présentées sans vie, rue Barbe — Pierre Fiberghien, 2 — Eugénie Wibo, 46 ans, rue Sobastopol, cour Cliquet, 2 — Stéphanie Devaddere, 1 jour, rue Bayart, 4 — Joséphine Duflot, 71 ans, rue de la Caserne, 9 — Gisèle Dupuis, 2 mois, Hôtel-Dieu — Adolphine Deray, 15 ans, au Pont-Morel.

Dernière. — Entre : Léopold Degrave, jardinier, 28 ans, rue Beaumont et Irma Lucq, cuisinière, 40 ans, Roubaix.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 30 juin

Naissances. — Pierre Desvenain, rue Nationale — Gustave Doron, rue de Tilleul — Lucien Bondel, rue de la Blanche Porte — Olga Couper, rue de Mouvaux.

Décès. — Gustave Vandewiele, 7 mois, rue de Bourgogne — Jeanne Auwlinck, 3 mois, rue des Trois Pierres.

CONNAISSANCES UTILES

La vaseline est bien meilleure que la glycérine comme adoucissant ; elle vaut mieux que toutes les huiles, même les moins oxydables, pour lubréfier les métaux, principalement le cuivre, qui se verdegrise toujours par oxydation et jamais par ce produit.

Bonhomme FRANKLIN

Au Gaspillage

Linge de table et de toilette.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 30 Juin

Cote officielle de 4 heures .f.

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cours précé.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote Jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote Jour.	Peign. d'A. Type a. Cote Jour.
Juin	3 95	3 95		
Juillet	3 95	3 95		
Août	3 95	3 95		
Septembre	3 95	3 95		
Octobre	3 95	3 95		
Novembre	3 95	3 95		
Décembre	3 95	3 95		
Janvier	3 95	3 95		
Février	3 95	3 95		
Mars	3 95	3 95		
Avril	3 95	3 95		
Mai	3 95	3 95		

Tendance : Calme.

DETAIL DES VENTES

Type unique		
Août	5,000	» 3.95
Octobre	5,000	» 3.95
Décembre	5,000	» 3.95
Total	15,000	

Résultat du mois. 2,265,000 kilos.

Au Gaspillage

Toiles et taies d'oreillers.

AGRICULTURE & COMMERCE

MARCHÉ LINIER

du mercredi 30 juin

LINS. — Rien de bien important à signaler concernant les lins du pays et de Belgique les différents marchés sont toujours dépourvus de lins et les prix sont soutenus.

Comme la semaine passée les transactions en lins de Russie reste à l'heure et à tarif peuvent être cotés différents : nous publions les prix tant moins pour les qualités ordinaires et moyennes que pour les mieux tenues pour les autres. Change à 3 mois en Saint-Pétersbourg sur Paris 271 1/2.

ETOUPES. — Affaires limitées sans besoins du moment et prix en faveur des acheteurs.

FILAS. — Les prix soutenus en fin de les pour fournitures sont bien demandés et les fils d'étoupes ont un bon emploi les préférence ; les autres articles sont plutôt délaissés.

TOILE. — Affaires calmes, mais prix soutenus.

JUTES. — Les achats en toute genres continuent d'être très nourris et les prix qui retrouvé plus de consistance.

CHANVRES. — Ventes limitées dans tous les genres et prix irréguliers.

Marchés de Lille du 30 juin

Cette tarif (cote offic.) ..... 8 25 — 8 50 (cote cour.) 8 25 à ....

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.) 98.ss s .....

En pain n° 1 (cote offic.) 97 ....

BETTERAVE disponible. ....

Marchés aux bestiaux de Lille

Du 30 juin

ESPÈCES d'animaux	Nombre d'anim. Amenés	Vendus Lille	Vendus Pays-bas	Prix de revient au kilog. sur pied Pr. q.	Prix de revient au kilog. sur pied P. q.	Prix de revient au kilog. sur pied Pr. q.
Bœufs	171			» .62	0.68	0.72
Vaches	215			» .71	0.64	0.67
Taureaux	105			» .66	0.62	0.49
Veaux	421			1.10	0.95	0.80
Moutons	25			» —	—	—
Porcs	54			» —	—	—

Marché au blé de Lille

du 30 juin 1897

(Cours commercial). — On demande 18 fr. les 80 kilos pour blés.

En boulangerie,